



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2023

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Philippe POULAIN, Mme Nadine HASSENFRAZT ; Adjoint au Maire.

- Mme Christine KRAUSHAR M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Rossana BIAMONT, M. Jérôme DRITSCH, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, M. Arsène HALTER, M. Guillaume SCHAETZEL Mme Dorothée VINCENT, M. André ZIMMER, Mme Sandra MULLER.

Absent excusé :

- Mme Martine KRAUSS, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH
- Mme Candy BOCH, ayant donné procuration à Mme Sandra MULLER.
- Mme Justine SCHMITT, ayant donné procuration à M. Jérôme DRITSCH

Date d'envoi de l'ordre du jour : 14.09.2023

La séance débute à 19h30.

Le secrétaire de séance désigné est Mme Christine KRAUSHAR

Le Maire Constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de Séance
2. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2023
3. Présentation des enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial
4. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable
5. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement
6. Aménagement des abords de l'école, entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten : Avenant lot 4 Espace vert – Mobilier.
7. Divers – Informations.

**N° 8564 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉSIGNE** Madame Christine KRAUSHAR en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

**N° 8565 - APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 27 juillet 2023 Le Maire et le secrétaire de séance émarge le registre en conséquence.

**N° 8566 - PRESENTATION DES ENJEUX DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

M. le Maire donne la parole à Mme Chloé BANNIER Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial au PETR du Piémont des Vosges, qui présente à l'ensemble des membres du conseil municipal les enjeux du Plan Climat.

En effet, la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue un outil stratégique essentiel pour engager durablement le Piémont des Vosges dans la transition. La réussite du PAECT repose en partie sur la participation active et collective des acteurs locaux dont les élus et l'ensemble du conseil municipal.

Les conseillés en prennent bonne note.

**N° 8567 - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE.**

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**N° 8568- RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT.**

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**N° 8569 – AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE, ENTRE LE PARKING DE LA SALLE DES FETES ET LA RUE ZICHMATTEN : AVENANT LOT 4 ESPACE VERT – MOBILIER.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° 8251 du 27/05/2020 par laquelle « le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être **passés sans formalités préalables en raison de leur montant**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Monsieur le Maire rend compte que divers modifications et travaux supplémentaires ont été demandés.

Le montant de ces modifications et travaux s'élève à 291 € HT (soit 349.20 € TTC).

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** les modifications et travaux supplémentaires du Lot 4 Espace vert - Mobilier
- **NOTE** que ces travaux feront l'objet d'avenant,
- **VALIDE** le choix du montant 291 € HT (soit 349.20 € TTC).
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**N° 8570- DIVERS-INFORMATIONS.**

- Magasin Proxi ; le fonds de commerce a été racheté par Guillaume Rohmer, gérant d'une boulangerie et épicerie fine à Rosheim. Des travaux sont actuellement en cours, l'ouverture est prévue début novembre 2023.
- Assurance ; notre assureur Groupama nous informe par courrier du 24.08.2023 que l'ensemble de nos contrats souscrits en janvier 2023 seront résiliés à compter de janvier 2024.  
Nous avons d'ores et déjà lancé une consultation des assureurs, nous devons envisager de nouvelles conditions de prise en charge de nos sinistres.
- Inauguration des Aménagements des abords du groupe scolaire et culturel samedi 23 septembre 2023 à 10h30.
- Les journées du Patrimoine se sont tenues du 16 au 17 septembre 2023. Philippe POULAIN, invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à faire un tour au palais 1400 mis en avant par l'association AmChOtt qui travaille actuellement la stabilisation d'une partie de ce Château le samedi 7 octobre à 14h00.
- Mise en valeur entrée du village, Serge Hoffbeck informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de restauration à l'entrée route de Barr et route de Saint Nabor sont achevés. La mise en valeur par un encadrement en granit permet une pérennité des matériaux et donne un bel aspect à l'entrée dans notre village. Il reste deux entrées à faire route de Klingenthal et route de Boersch.
- Opération de réparation de voirie en cours. Passage du camion dans l'ensemble des rues du village.

- Agenda ; Nadine Hassenfratz donne rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le 10.10.2023 à 18h30 dans la salle du Conseil pour le retrait des enveloppes à distribuées aux aînés de la commune pour Noël 2023.

La séance prend fin à 21h30.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire*  
*- Délibérations Transmises à la Sous-préfecture*  
*le 22.09.2023*  
*- Liste des délibérations Publié le 22.09.2023*  
*- Publié ou notifié le 22.09.2023*

*Document certifié conforme*  
*OTTROTT, le 21.09.2023*  
*Le Maire,*



*Le Secrétaire de séance*  
**Mme Christine KRAUSHAR**